Conseil des arts du Canada
Canada Council for the Arts

Rapport financier

trimestriel

Non vérifié

Période terminée le 30 juin 2013
Publié le 30 août 2013

De l'art plein la vie
Bringing the arts to life

Conseil des arts du Canada | Canada Council for the Arts

Commentaires et analyse de la direction

Rapport trimestriel

Période terminée le 30 juin 2013
Publié le 30 août 2013

De l'art plein la vie
Bringing the arts to life

INTRODUCTION

L'exposé narratif suivant traite des résultats financiers du Conseil des arts du Canada (le Conseil) pour les trois mois ayant pris fin le 30 juin 2013, conformément aux états financiers trimestriels non vérifiés en annexe. Lesdits états financiers, qui ont été divulgués conformément aux exigences de l'article 131.1 de la Loi sur la gestion des finances publiques, ont été préparés conformément aux Normes comptables pour le secteur public (NCSP) publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA).

La haute direction est responsable de l'information présentée dans les états financiers trimestriels non vérifiés et dans le présent exposé narratif, lesquels ont été examinés et approuvés par le Comité des finances et de l'audit du conseil d'administration (CA) du Conseil. Pour déterminer l'information à inclure dans le présent exposé, la direction a appliqué le principe de l'importance relative comme méthode de divulgation. La direction considère l'information importante lorsqu'il est probable que son omission ou son inexactitude, selon le cas, aurait comme conséquence d'influer sur les décisions du principal utilisateur de ladite information, soit le gouvernement du Canada.

Le présent exposé contient des « déclarations prospectives » reflétant les attentes de la direction à l'égard des résultats des activités du Conseil. Ces déclarations ne constituent pas des faits, mais uniquement des estimations fondées sur l'information et les hypothèses dont la direction dispose actuellement ou qu'elle a élaborées, qui comportent néanmoins divers risques et incertitudes et qui pourraient s'avérer incorrectes. En raison de ces facteurs, entre autres, les résultats réels pourraient différer sensiblement des attentes énoncées ou suggérées dans les déclarations prospectives.

En vertu de la Loi sur la gestion des finances publiques, le Conseil n'est pas tenu de déposer un plan d'entreprise auprès du gouvernement du Canada. Par conséquent, ni cet exposé narratif ni les états financiers trimestriels non vérifiés ne présentent une comparaison des résultats par rapport au plan d'entreprise du Conseil. Par contre, comme l'exigent les NCSP, les états financiers trimestriels non vérifiés présentent des comparaisons en fonction du budget approuvé pour l'exercice.

POINTS SAILLANTS

En juin, le Conseil des arts du Canada a lancé son nouveau site Web canadacouncil.ca/fr, qui présente une interface vibrante, accessible et conviviale. Le Conseil a également lancé sa stratégie d'accès aux marchés nationaux et internationaux, qui comporte un module sur le site Web regroupant les subventions, les services et une position de principe pour les besoins de la communauté artistique.

Résults nets

	Trois mois se terminant le 30 juin			
(En milliers de dollars)	2013	2012	Variation ($)	Variation (%)
Revenus	962	1 173	(211)	18,0%
Charges	(77 501)	(111 793)	34 292	30,7%
Subventions gouvernementales	78 000	78 000	-	0,0%
Résultats nets de la période	**1,461**	**(32 620)**	**34 081**	(104,5%)

Aperçu des résultats nets du premier trimestre

Les résultats nets du trimestre ont été de 1,5 M$ – une augmentation de 34,1 M$ par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent. Cette augmentation reflète les changements suivants dans les revenus et les charges qui sont également expliqués plus en détail dans la section Résultats financiers :

- Les revenus pour le premier trimestre ont été inférieurs de 200 000 $ à ceux de l'exercice précédent. Cette diminution est due principalement à la réception, au cours de la même période de l'exercice précédent, d'une somme de 400 000 $ de la Fondation Edith Webb pour l'achat d'un violon. Tous les autres revenus correspondaient à ceux de l'exercice précédent.

- Les charges au cours du trimestre ont été inférieures aux charges de la période comparative de l'exercice précédent, essentiellement à cause du moment où sont comptabilisées les charges de subventions.

Le Conseil continuera de contrôler ses résultats financiers en vue d'atteindre les cibles projetées définies lors de son exercice budgétaire initial.

CHANGEMENTS IMPORTANTS

Programmes

Le programme révisé de la Brigade volante a été approuvé par le CA du Conseil et sera lancé publiquement en septembre 2013. En juin, le Conseil a annoncé un nouveau partenariat avec Arts Nouvelle-Écosse visant à appuyer les artistes autochtones, de cultures diverses, handicapés ou sourds dans cette province.

Activités opérationnelles

- Rapport annuel

Le CA du Conseil a approuvé le rapport annuel 2012-2013, qui faisait état d'une nouvelle approche axée sur la mesure du rendement, fondée en grande partie sur le système Canadian Arts Data/Données sur les arts au Canada (CADAC), une base de données multiorganismes utilisée pour la collecte de données sur les organismes qui reçoivent du financement de fonctionnement. Le rapport sera disponible à l'automne, après son dépôt au Parlement.

- Modernisation des systèmes

Le Conseil procède actuellement à d'importantes modifications à sa suite de systèmes d'information. Cette initiative est en bonne voie et trois programmes feront l'objet de projets pilotes à l'automne et à l'hiver 2013-2014.

- Déménagement au 150, rue Elgin

Le déménagement du Conseil dans son nouvel immeuble écologique à haut rendement se déroule comme prévu. Le Conseil a signé un nouveau contrat visant une solution de télécommunications et on procède actuellement à la sélection du mobilier en s'efforçant, dans la mesure du possible, de recycler les meubles actuels.

Leadership et gouvernance

La ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles a annoncé la nomination de Mme Beverley K. Foy au CA du Conseil, le 6 juin 2013. La biographie de Mme Foy est affichée sur le site Web du Conseil. Le 29 juillet 2013, on a également annoncé la reconduction du mandat de M. Joseph L. Rotman à titre de président pour une période de cinq ans.

Le Conseil procède au recrutement du nouveau directeur de la Division des disciplines artistiques, dont la nomination devrait être annoncée vers la fin de l'été 2013.

RÉSULTATS FINANCIERS

La section qui suit contient un supplément de détails et d'explications au sujet des résultats financiers présentés dans les états financiers trimestriels :

Revenus

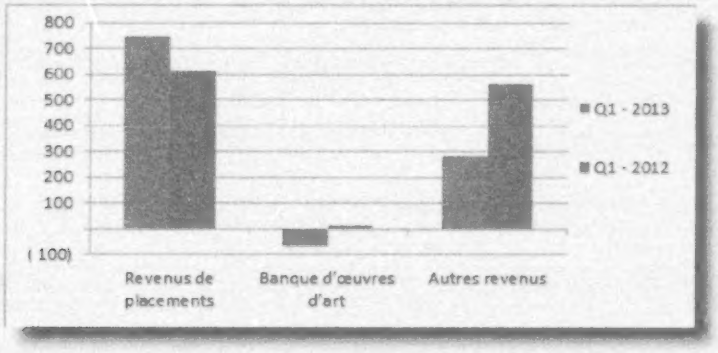

Revenus de placements

- Les revenus nets de placements n'ont pas beaucoup changé depuis l'an dernier et sont restés conformes au budget. Les revenus de placements prévus devraient également rester conformes au budget.

Banque d'œuvres d'art

- L'écart entre les résultats à ce jour pour l'exercice en cours et pour l'exercice précédent de la Banque d'œuvres d'art est majoritairement attribuable à une baisse de revenus de 43 000 $. Le Conseil a entrepris un examen complet du mandat de la Banque d'œuvres d'art. Les résultats de cet examen seront connus pendant l'exercice financier en cours.

Autres revenus

- La diminution de 300 000 $ par comparaison à la même période de l'exercice précédent est due principalement à la réception, au cours de cette même période, d'une somme de 400 000 $ de la Fondation Edith Webb pour l'achat d'un violon.

Charges

	Trois mois se terminant le 30 juin			
(En milliers de dollars)	2013	2012	Variation ($)	Variation (%)
Subventions	68 522	103 257	34 735	33,6%
Coûts de prestations de programmes	4 605	4 391	(214)	(4,9%)
Commission canadienne pour l'UNESCO	662	517	(145)	(28,0%)
Administration générale	3 712	3 628	(84)	(2,3%)
Résultats nets de la période	**77 501**	**111 793**	**34 292**	30,7%

Les charges de subventions sont inférieures à celles de la même période de l'exercice précédent en raison du moment des dates limites des concours et de l'approbation des résultats par le CA, moment qui a changé depuis l'exercice précédent.

Aucun autre écart important n'a été relevé dans les charges.

Les charges de subventions et autres dépenses devraient rester conformes au budget.

Actifs financiers

(en milliers de dollars)	30 juin 2013	31 mars 2013	Variation ($)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	24 350	197	24 153
Débiteurs	1 526	3 488	(1,962)
Dérivés	-	5	(5)
Placements de portefeuille	287 604	285 141	2 463
Total	**313 480**	**288 831**	**24 649**

Trésorerie et équivalents de trésorerie

L'augmentation de 24,2 M$ des équivalents de trésorerie constatée en comparant la fin des deux exercices est due principalement à la différence entre les moments de l'encaissement des crédits parlementaires du Conseil et les besoins de trésorerie liés aux versements de subventions. Cette augmentation correspond également à l'augmentation des subventions à payer dans la section des passifs au 30 juin 2013.

Débiteurs

La diminution de 2 M$ résulte principalement de la réception, au cours du premier trimestre, de revenus de placements à recevoir de 1,6 M$, comptabilisés à la fin de l'exercice.

Placements de portefeuille

La valeur marchande totale du portefeuille au 30 juin 2013 était de 287,6 M$, dont 77,1 M$ étaient grevés d'affectations d'origine externe. Cela représente une augmentation de 2,5 M$ depuis le 31 mars 2013 et de 19,9 M$ depuis le 30 juin 2012, en résultat du rendement positif.

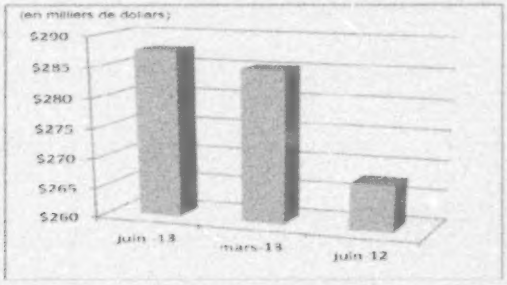

Le fonds dans son ensemble a généré un rendement absolu de 1,4 % pour le trimestre, ce qui est supérieur de 0,1 % à l'indice de référence. Le principal facteur de rentabilité pendant cette période a été le rendement des fonds d'infrastructure et d'immobilier. Durant le trimestre, un marché plus favorable a permis aux marchés boursiers mondiaux de générer des rendements positifs. Ces rendements ont cependant été partiellement renversés par le rendement négatif des gestionaires des marchés boursier canadiens et des fonds commun d'obligations.

Depuis le 1er janvier 2013, le fonds dans son ensemble a généré un rendement absolu de 5,7 %, ce qui est supérieur de 1,2 % à l'indice de référence. Le principal facteur du rendement depuis le début de l'année a été le rendement des gestionnaires des marchés boursiers mondiaux, des hedges funds et d'immobilier.

Passifs

(En milliers de dollars)	30 juin 2013	31 mars 2013	Variation ($)
Découvert bancaire	-	1 347	1 347
Subventions à payer	50 733	26 984	(23 749)
Créditeurs et frais à payer	2 195	3 513	1 318
Produits reportés	1 761	1 764	3
Dérivés	-	97	97
Avantages sociaux futurs	2 542	2 515	(27)
Contributions grevées d'affectations d'origine externe	27 894	27 721	(173)
Total	**85 125**	**63 941**	**(21 184)**

Subventions à payer

L'augmentation de 23,8 M$, en comparaison de la valeur au 31 mars 2013, résulte de la comptabilisation en début d'exercice des subventions pluriannuelles qui n'avaient pas été versées à la fin du trimestre.

Créditeurs et frais à payer

La diminution de 1,3 M$ en comparaison de la valeur au 31 mars 2013 est due principalement à une réduction de 2 M$ des factures commerciales en raison des échéances de paiement, réduction légèrement compensée par une augmentation de 600 000 $ des salaires et avantages sociaux à payer pour cette période, représentant également un écart temporaire.

Dérivés

Le Conseil n'a pas recours aux dérivés pour gérer son risque de change sur la tranche non libellée en dollars canadiens de son portefeuille, car la plupart de ses gestionnaires de placements actuels ont déjà mis en place une stratégie de change intégrée à leur fonds commun afin de gérer ce risque. Les derniers contrats de change à terme détenus par le Conseil sont venus à échéance en juin 2013, ce qui explique la valeur nulle inscrite au titre des dérivés dans les sections Actifs et Passifs au 30 juin 2013.

Actifs non financiers

(En milliers de dollars)	30 juin 2013	31 mars 2013	Variation ($)
Immobilisations corporelles	2 286	2 339	(53)
Inventaire de la Banque d'oeuvres d'art	19 356	19 356	-
Instruments de musique	1	1	-
Frais payés d'avance	291	306	(15)
Total	**21 934**	**22 002**	**(68)**

Inventaire de la Banque d'oeuvres d'art

La Banque d'œuvres d'art du Conseil détient environ 17 500 œuvres d'art contemporaines canadiennes. Au 30 juin 2013, la valeur estimative de l'inventaire de la Banque d'œuvres d'art était d'environ 71 M$. Le Conseil assure les œuvres de sa banque d'œuvres d'art à leur valeur estimative.

Instruments de musique

Le Conseil gère une banque d'instruments de musique et possède actuellement un archet de violoncelle et huit instruments de qualité. En plus, le Conseil gère onze instruments prêtés, dont neuf par des donateurs anonymes. La valeur estimative de ses instruments de musique au 30 juin 2013 était de 36,7 M$. Ces éléments sont inclus dans l'état de la situation financière à une valeur nominale. Le Conseil assure ses instruments de musique à leur valeur estimative.

Flux de trésorerie

(En milliers de dollars)	30 juin 2013	30 juin 2012	Variation ($)
Au début de la période	**(1 150)**	**(1 563)**	**413**
Rentrées provenant d'activités de fonctionnement	25 372	19 730	5 642
Sorties pour les opérations en immobilisation	(176)	(135)	(41)
Rentrées provenant d'activités de placement	304	(389)	693
Variation nette	25 500	19 206	6 294
Solde de clôture pour la période	**24 350**	**17 643**	**6 707**

Activités de fonctionnement

La variation de 5,6 M$ de l'encaisse de fonctionnement résulte principalement de rentrées de 34,1 M$ provenant de l'excédent des activités pour cette période en comparaison à l'exercice précédent. Cette variation est partiellement compensée par une réduction de 29 M$ de la variation nette dans d'autres éléments sans effet sur la trésorerie, conformément à la note 10 afférente aux états financiers trimestriels.

Activités de placement

Les opérations effectuées dans le portefeuille au cours du trimestre sont des mouvements de capitaux dans les catégories d'actifs obligations et alternatifs. Le comité de placements du Conseil a recommandé de réduire les placements dans les obligations en faveur d'un fonds commun du marché monétaire à court terme et de consolider les investissements du Conseil en un seul fonds commun dans les alternatifs. On n'a constaté aucune variation importante en comparaison de la même période de l'exercice précédent, même si les opérations de l'exercice en cours (v. l'état des flux de trésorerie dans les états financiers trimestriels non vérifiés) étaient beaucoup plus importantes en raison de la modification de la structure de gestion de la catégorie d'actifs alternatifs et de la réaffectation dans la catégorie d'actifs obligations.

GESTION DU RISQUE

Risque d'organisation

Conformément aux pratiques de bonne gouvernance, le Conseil met à jour et révise constamment son profil de risque en déterminant et en incluant tous les changements dans son environnement de risque. Pour traiter les risques inclus dans le profil de risque du Conseil pour lesquels celui-ci n'a aucune appétence, on élabore des stratégies et des plans d'atténuation des risques, sous la supervision de membres désignés de la haute direction, afin de réduire l'exposition aux risques à un niveau acceptable et gérable.

Le Comité des finances et de l'audit a approuvé le plan stratégique d'atténuation des risques présenté par le Groupe exécutif de gestion lors de la réunion de janvier 2013. Le Groupe exécutif de gestion surveille les progrès dans la mise en œuvre de ces stratégies d'atténuation et fait état des résultats sur une base régulière au Comité de la vérification et des finances.

Risques financiers

Le Conseil est exposé à une variété de risques financiers en raison de ses placements de portefeuille. Le portefeuille de titres du Conseil est principalement exposé aux risques suivants : prix, taux d'intérêt et taux de change. Au cours du premier trimestre, le Comité de placements a révisé la politique d'investissement du Conseil et a recommandé des changements à la répartition du portefeuille et le tout a été approuvé par le CA. Cette politique énonce les objectifs et les lignes directrices d'investissement à long terme régissant les placements de portefeuille. La nouvelle répartition du portefeuille est détaillée à la note 3 des états financiers trimestriels non vérifiés.

UTILISATION DES CRÉDITS PARLEMENTAIRES

L'information suivante complète celle fournie dans le présent document à l'égard de l'utilisation des crédits parlementaires du Conseil.

Le Conseil reçoit son financement principal par le biais de crédits votés par le Parlement. Le Conseil inscrit les crédits parlementaires reçus pour la période à titre de revenus dans l'état des résultats. Le Conseil présente une analyse mensuelle des flux de trésorerie au ministère du Patrimoine canadien pour justifier ses prélèvements mensuels pour ses besoins de trésorerie. Les besoins en matière de flux de trésorerie ne correspondent pas forcément au calendrier des dépenses inscrites dans l'état des résultats. Le prélèvement mensuel est investi dans un fonds commun à court terme géré par un gestionnaire de placements professionnel. Le Conseil prélève de ce fonds ses besoins de trésorerie quotidiens.

Les crédits parlementaires approuvés reçus par le Conseil au cours du premier trimestre sont les suivants :

	30 juin	
(En milliers de dollars)	2013	2012
Financement annuel d'exploitation approuvé		
Crédit 10 - Charges d'exploitation	180 261	181 761
Crédits parlementaires pour les frais d'exploitation inscrits dans l'état des résultats pour la période de trois mois	(78 000)	(78 000)
Solde des fonds d'exploitation à recevoir	102 261	103 761

Conseil des arts du Canada | Canada Council for the Arts

États financiers

trimestriels

Non vérifiés

Ces états financiers pour le trimestre terminant le 30 juin 2013 n'ont pas été révisés ou vérifiés par notre auditeur.

De l'art plein la vie
Bringing the arts to life

Déclaration de responsabilité de la direction

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers trimestriels conformément à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État du Conseil du Trésor du Canada, ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers trimestriels exempts d'anomalies significatives. La direction veille aussi à ce que toutes les autres informations fournies dans ce rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers trimestriels.

À notre connaissance, ces états financiers trimestriels non vérifés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la société, à la date et pour les périodes visées dans les états financiers trimestriels.

30 août 2013

Robert Sirman
Directeur et chef de la direction

Pascale Legault, CPA, CA
Directrice générale des services financiers

État de la situation financière

(non vérifié) (en milliers de dollars)	30 juin 2013	31 mars 2013
ACTIFS FINANCIERS		
Équivalents de trésorerie	24 350 $	197 $
Débiteurs	1 526	3 488
Dérivés	-	5
Placements de portefeuille (note 3)	287 604	285 141
Total des actifs financiers	313 480	288 831
PASSIFS		
Découvert bancaire	-	1 347
Subventions à payer	50 733	26 984
Créditeurs et charges à payer	2 195	3 513
Revenus reportés	1 761	1 764
Dérivés	-	97
Avantages sociaux futurs	2 542	2 515
Revenus reportés - Contributions grevées d'affectations d'origine externe (note 5)	27 894	27 721
Total des passifs	85 125	63 941
ACTIFS FINANCIERS NETS	228 355	224 890
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles	2 286	2 339
Inventaire de la Banque d'oeuvres d'art	19 356	19 356
Instruments de musique	1	1
Frais payés d'avance	291	306
Total des actifs non financiers	21 934	22 002
EXCÉDENT ACCUMULÉ (note 6)	250 289 $	246 892 $
L'excédent accumulé est constitué de :		
Excédent accumulé des activités	239 458	237 997
Gains de réévaluation cumulés	10 831	8 895
EXCÉDENT ACCUMULÉ	250 289 $	246 892 $

Les notes afférentes et tableaux font partie intégrante des états financiers

État des résultats

(non vérifié)

(en milliers de dollars)

	Budget Annuel	Trois mois se terminant le 30 juin	
	2013	2013	2012
Revenus			
Revenus nets de placements (note 7)	9 560 $	749 $	609 $
Revenus (pertes) nets de la Banque d'oeuvres d'art (note 8)	(244)	(71)	1
Autres revenus	1 586	284	563
Total des revenus	10 902	962	1 173
Charges			
Programmes			
Subventions	152 360	68 522	103 257
Administration	14 635	3 394	3 028
Services	6 555	1 211	1 363
	173 550	73 127	107 648
Commission canadienne pour l'UNESCO (note 9)	2 346	662	517
Administration générale	15 646	3 712	3 628
Total des charges	191 542	77 501	111 793
Déficit de la période lié aux activités avant le crédit parlementaire	(180 640)	(76 539)	(110 620)
Crédit Parlementaire	180 661	78 000	78 000
EXCÉDENT (DÉFICIT) LIÉ AUX ACTIVITÉS DE LA PÉRIODE	21	1 461	(32 620)
EXCÉDENT ACCUMULÉ DES ACTIVITÉS, DÉBUT DE LA PÉRIODE	237 997	237 997	232 006
EXCÉDENT ACCUMULÉ DES ACTIVITÉS, FIN DE LA PÉRIODE	238 018 $	239 458 $	199 386 $

État de la variation de l'actif financier net

(non vérifié)

(en milliers de dollars)

	Trois mois se terminant le 30 juin	
	2013	2012
EXCÉDENT (DÉFICIT) LIÉ AUX ACTIVITÉS DE LA PÉRIODE	1 461 $	(32 620) $
Acquisition d'immobilisations corporelles	(176)	(135)
Amortissement des immobilisations corporelles	229	244
	53	109
Acquisition de charges payées d'avance	(291)	(268)
Utilisation de charges payées d'avance	306	273
	15	5
Gains (pertes) nets de réévaluation	1 936	(2 265)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ACTIFS FINANCIERS NETS	3 465	(34 771)
ACTIFS FINANCIERS NETS, DÉBUT DE LA PÉRIODE	224 890	210 084
ACTIFS FINANCIERS NETS, FIN DE LA PÉRIODE	228 355 $	175 313 $

Les notes afférentes et tableaux font partie intégrante des états financiers.

État des gains et pertes de réévaluation

(non vérifié)	Trois mois se terminant le 30 juin	
(en milliers de dollars)	2013	2012
GAINS (PERTES) DE RÉÉVALUATION CUMULÉS, DÉBUT DE LA PÉRIODE	8 895 $	(145) $
Gains (pertes) non réalisés attribuables aux éléments suivants :		
Dérivés	-	144
Placements de portefeuille	1 835	(2 366)
Montants reclassés dans l'état des résultats :		
Dérivés	40	(104)
Placements de portefeuille	61	61
GAINS (PERTES) NETS DE RÉÉVALUATION, POUR LA PÉRIODE	1 936	(2 265)
GAINS (PERTES) DE RÉÉVALUATION CUMULÉS, FIN DE LA PÉRIODE	10 831 $	(2 410) $

État des flux de trésorerie

(non vérifié)	Trois mois se terminant le 30 juin	
(en milliers de dollars)	2013	2012
Activités de fonctionnement		
Excédent (déficit) lié aux activités de la période	(461) $	(32 620) $
(Gains) pertes sur disposition dans les placements de portefeuille (note 7)	(149)	83
Pertes réalisées sur le changement de valeur des dérivés	(37)	(144)
Amortissement d'immobilisations corporelles	729	744
Augmentation des charges payées d'avance	15	5
Augmentation des avantages sociaux futurs	27	18
Produits transférés des revenus reportés – Contributions grevées d'affectations d'origine externe		
Aux revenus de placements (note 5)	(564)	(868)
Aux autres revenus (note 5)	-	(363)
Variation nette des éléments sans effet sur la trésorerie (note 10)	24 390	53 375
Rentrée de fonds liées aux activités de fonctionnement	25 372	19 730
Activités d'investissement en immobilisations		
Sorties de fonds liées aux activités d'investissement en immobilisations	(176)	(135)
Activités de placement		
Acquisition de placements de portefeuille	(26 304)	(2 140)
Disposition de placements de portefeuille	26 608	1 751
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités de placement	304	(389)
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	25 500	19 206
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, DÉBUT DE LA PÉRIODE	(1 150)	(1 563)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, FIN DE LA PÉRIODE	24 350	17 643
Représentés par :		
Équivalents de trésorerie	24 350	18 661
Découvert bancaire	-	(1 018)
	24 350 $	17 643 $

Notes afférentes aux états financiers
Pour la période se terminant le 30 juin 2013

1. AUTORISATION ET ACTIVITÉS

Le Conseil des arts du Canada (le « Conseil »), constitué en 1957 par la Loi sur le Conseil des Arts du Canada qui a été modifiée en 2001 par le projet de loi C-40, n'est pas mandataire de Sa Majesté et est considéré comme un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. En vertu de l'article 85(1.1) de la Loi sur la gestion des finances publiques, le Conseil n'est pas assujetti aux sections I à IV de la partie X de cette loi, sauf pour le sous-article 105(2) et les articles 113.1 et 119 de la section II, les articles 131 à 148 de la section III et l'article 154.01 de la section IV. Le Conseil est une société d'État qui a pour objectifs de favoriser et de promouvoir l'étude et la diffusion des arts, ainsi que la production d'œuvres d'art.

Le Conseil réalise ses objectifs principalement par l'entremise des programmes de subventions qui s'adressent aux artistes professionnels et organismes artistiques canadiens. Le Conseil engage des frais d'administration et de services dans la prestation de ses programmes. Les frais d'administration des programmes représentent les coûts directs de la prestation des programmes. Les frais de services des programmes sont les coûts engagés pour les activités non connexes aux subventions dans l'accomplissement du mandat du Conseil et les coûts connexes à l'attribution des subventions. Les frais d'administration générale représentent les coûts liés à la gestion d'entreprise, aux communications, aux ressources humaines, à la gestion de l'information, aux finances, aux locaux et à l'amortissement.

La Loi sur le Conseil des Arts du Canada assigne au Conseil des arts les fonctions et les tâches relatives à la Commission canadienne pour l'UNESCO (la «Commission»). La Commission conseille le gouvernement canadien sur ses relations avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). La Commission favorise aussi la coopération entre les organismes canadiens de la société civile et l'UNESCO.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Méthode comptable

Les présents états financiers intermédiaires non vérifiés ont été préparés selon les normes pour le secteur public (NCSP) en application de la Norme sur les rapports trimestriels des sociétés d'État publiée par le Conseil du Trésor.

BASE DE PRÉPARATION

Les présents états financiers intermédiaires sont destinés à actualiser les informations fournies dans le plus récent jeu complet d'états financiers annuels du Conseil. En conséquence, ils ne comprennent pas l'intégralité des informations requises dans les états financiers annuels et doivent être lus en parallèle avec les états financiers annuels audités du Conseil pour l'exercice terminé le 31 mars 2013. Les états financiers intermédiaires ne sont pas audités pour toutes les périodes considérées. Les méthodes comptables appliquées dans la préparation de ces états financiers intermédiaires sont conformes à celles fournies dans les plus récents états financiers annuels audités du Conseil.

Incertitude relative à la mesure

Pour préparer des états financiers conformes aux NCSP canadiennes, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif et du passif à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés des revenus et des charges de la période. Les principaux éléments susceptibles de faire l'objet d'estimations sont les passifs liés au personnel, la durée de vie estimative des immobilisations corporelles et de l'inventaire de la Banque d'œuvres d'art, la valeur résiduelle de l'inventaire de la Banque d'œuvres d'art ainsi que la juste valeur des instruments financiers. Les montants réels peuvent différer des estimations.

Chiffres budgétés

Des chiffres budgétés, présentés à des fins de comparaison, ont été dérivés des estimations approuvées par le conseil d'administration.

3. PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE

	Cumul 30 juin 2013					Fin de l'exercice 31 mars 2013		
	Coût	Pertes non-réalisées	Gains non-réalisés	Juste valeur		Coût	Juste valeur	
	$	$	$	$	%	$	$	%
Dotation du Conseil des Arts et fonds spéciaux								
Fonds communs								
Actions	102 951	-	11 994	114 945	50,3	102 951	112 026	49,4
Obligations	62 321	2 564	-	59 757	26,1	73 316	72 049	31,7
Alternatifs	19 430	-	3 010	22 440	9,8	10 670	13 491	6,0
Marché monétaire	14 807	-	38	14 845	6,5	13 266	13 266	5,8
Immobilier	8 516	-	1 175	9 691	4,2	8 536	9 349	4,1
Infrastructure	8 745	1 588	-	7 157	3,1	8 464	6 828	3,0
	216 770	4 152	16 217	228 835	100,0	217 003	227 009	100,0
Fonds Killam								
Fonds communs								
Actions	26 311	-	3 066	29 377	50,0	26 312	28 631	49,3
Obligations	15 817	665	-	15 152	25,8	18 607	18 268	31,4
Alternatifs	4 998	-	767	5 765	9,8	2 718	3 436	5,9
Marché monétaire	3 679	-	10	3 689	6,3	3 198	3 198	5,5
Immobilier	2 280	-	328	2 608	4,4	2 235	2 519	4,3
Infrastructure	2 644	466	-	2 178	3,7	2 580	2 080	3,6
	55 729	1 131	4 171	58 769	100,0	55 650	58 132	100,0
Total des placements	272 499	5 283	20 388	287 604		272 653	285 141	

Les gains et pertes non-réalisés sur les placements sont principalement imputables à la fluctuation des prix sur le marché, aux variations de change ou aux premières années de la phase de démarrage dans le cas de certains placements. Le Conseil évalue annuellement chaque instrument de placement contre des facteurs spécifiques afin de déterminer s'il existe une indication objective que le coût ajusté ne sera pas recouvert et, donc que le placement a subi une dépréciation. Le Conseil ne considère pas ces placements dépréciés autrement que temporairement au 31 mars 2013.

Le Conseil gère deux portefeuilles séparés : dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux, et fonds Killam. Le testament Killam a demandé que leur don soit investi séparément. Mis à part le fonds Killam, toutes les autres contributions affectées, consolidées dans la dotation du Conseil des arts et les fonds spéciaux, représentent 8,0 % (31 mars 2013 : 8,0%) de ce fonds pour une juste valeur marchande de 18 284 000 $ (31 mars 2013 : 18 138 000 $). La juste valeur totale des fonds d'investissement affectés, y compris Killam, est de 77 053 000 $ (31 mars 2013 : 76 270 000 $).

Les objectifs à long terme de la dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux, et du fonds Killam consistent à générer des rendements réels à long terme afin de soutenir les coûts liés à l'administration des divers programmes, tout en maintenant le pouvoir d'achat du capital de la dotation.

Le Conseil investit dans des parts de fonds communs d'actions, d'obligations et de fonds alternatifs, et dans des parts de sociétés en commandite dans quatre fonds de placements immobiliers et deux fonds d'infrastructure. Les catégories de placement autorisées et interdites, la composition du portefeuille ainsi que les restrictions de la quantité maximale de détention sont régies par une politique de placement approuvée par le conseil d'administration pour atténuer le risque de concentration. Tous les placements sont gérés par des gestionnaires de placements professionnels.

Le Conseil administre son portefeuille selon les indices de référence suivantes et qui ont été approuvés par le conseil d'administration en juin 2013. La composition des catégories d'actif peut varier selon un minimum et un maximum établis en fonction de l'indice de référence.

Catégories d'actif	Valeur marchande actuelle	Minimum	Indice de référence	Maximum
Actions – titres canadiens	10 %	5 %	10 %	15 %
Actions – titres internationaux	41 %	35 %	40 %	45 %
Obligations	26 %	15 %	25 %	30 %
Alternatifs	10 %	5 %	10 %	15 %
Immobilier	4 %	0 %	7,5 %	10 %
Infrastructure	3 %	0 %	7,5 %	10 %
Marché monétaire	6 %	0 %	0 %	15 %

Le marché monétaire inclut des fonds communs à court terme utilisés pour financer les engagements futurs du Conseil dans des fonds alternatifs et des parts de sociétés en commandite de fonds communs immobiliers et infrastructure. Ces fonds avaient un solde de 18 534 000 $ (31 mars 2013 : 16 464 000 $).

Les placements dans les fonds communs d'action comprennent des parts dans un fonds commun canadien et deux fonds communs globaux. Les titres canadiens sont évalués en regard des rendements de l'indice Standard and Poor's de la Bourse de Toronto. Les titres internationaux sont évalués en regard des rendements de l'indice Morgan Stanley Capital International World Hedge. Les placements dans le fonds commun d'obligations comportent des obligations du gouvernement canadien et de sociétés qui ont une cote de crédit minimum de BBB ou l'équivalent établie par une agence de notation reconnue. Le fonds d'obligations a pour objectif de reproduire les rendements de l'indice obligataire universel DEX. Les placements dans les fonds communs alternatifs comprennent des parts dans un fonds alternatifs incluant diverses catégories d'actif sur le marché international. Ce placement est évalué en regard des rendements de l'indice des bons du Trésor à 91 jours de Scotia Capitaux majorés de 20 %. Les actifs inclus dans les fonds immobiliers sont des immeubles commerciaux au Canada et aux États-Unis. Ces placements sont évalués en regard des rendements de l'indice Investment Property Databank pour les gestionnaires canadiens et le National Council of Real Estate Investment Fiduciaries (NCREIF) pour le gestionnaire américain. Le fonds d'infrastructure comprend deux portefeuilles de placements diversifiés dans les infrastructures. Ces placements sont évalués en regard de l'indice des prix à la consommation majoré de 4,5 %.

4. RISQUES FINANCIERS ET JUSTE VALEUR

Le classement des instruments financiers du Conseil, ainsi que leur valeur comptable et leur juste valeur, se présentaient comme suit :

(En milliers de dollars)

Catégories - actifs et passifs financiers	Classement	Cumul 30 juin 2013 Valeur comptable et juste valeur ($)	Fin de l'exercice 31 mars 2013 Valeur comptable et juste valeur ($)
Équivalents de trésorerie	Juste valeur	24 350	197
Débiteurs	Coût amorti	1 526	3 488
Dérivés nets	Juste valeur	-	(92)
Placements de portefeuille[1]	Juste valeur	287 604	285 141
Découvert bancaire	Juste valeur	-	1 347
Subventions à payer	Coût amorti	50 733	26 984
Créditeurs et charges à payer	Coût amorti	2 195	3 513

[1] La juste valeur des placements est présentée à la note 3.

a) Établissement de la juste valeur

La valeur comptable des débiteurs, des subventions à payer, des créditeurs et charges à payer se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des instruments financiers dérivés est calculée à partir du cours du change au comptant et le cours de change à terme en vigueur à la clôture de la période.

La juste valeur des placements est déterminée comme suit :

- Les placements dans le fonds commun sont évalués à la valeur unitaire fournie par les gestionnaires du fonds commun, laquelle correspond à la quote-part du Conseil des actifs nets sous-jacents évalués à leur juste valeur, établie au moyen des cours de clôture du marché.
- Les alternatifs sont des placements en fonds communs évalués à la valeur unitaire fournie par le gestionnaire du fonds commun. Le gestionnaire de fonds gère plusieurs stratégies de fonds à l'intérieur du fonds et détermine la juste valeur unitaire à partir du cours de clôture (si disponible) pour certaines stratégies, ou au moyen d'un modèle d'évaluation et de données non observables pour d'autres stratégies.
- La juste valeur des placements immobiliers est fournie par les gestionnaires de fonds et est établie au moyen d'évaluations soumises à des audits indépendants, qui sont fondés sur un modèle d'évaluation et des données non observables. On obtient ces évaluations auditées chaque année.
- La juste valeur des placements dans les infrastructures est fournie par les gestionnaires de fonds et est établie au moyen d'évaluations établies à l'interne. Ces évaluations sont fondées sur un modèle d'évaluation et des données non observables.

b) Hiérarchie de la juste valeur

Le tableau suivant présente une analyse des instruments financiers qui sont évalués, à la suite de leur constatation initiale, à la juste valeur et regroupés par niveau 1 à 3 en fonction du degré auquel on peut observer la juste valeur :

- Niveau 1 - Les évaluations à la juste valeur de niveau 1 sont basées sur des prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 - Les évaluations à la juste valeur de niveau 2 sont basées sur des données autres que les prix cotés mentionnés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (c.-à-d. en tant que prix), soit indirectement (c.-à-d. dérivés de prix);
- Niveau 3 - les évaluations à la juste valeur de niveau 3 sont basées sur des techniques d'évaluation qui comprennent des données sur l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

La hiérarchie de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché lorsque de telles données existent. On classe un instrument financier au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel on a pris en compte une donnée importante non observable lors de l'évaluation de la juste valeur.

Le tableau qui suit présente les instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur dans l'état de la situation financière, classés en fonction de la hiérarchie de la juste valeur décrite ci-dessus :

Actifs financiers à leur juste valeur

(en milliers de dollars)	Cumul 30 juin 2013				Fin de l'exercice 31 mars 2013			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Équivalents de trésorerie	740	23 610	-	24 350	-	197	-	197
Dérivés	-	-	-	-	5	-	-	5
	740	23 610	-	24 350	5	197	-	202
Placements de portefeuille								
Dotation du Conseil des Arts et fonds spéciaux								
Fonds communs								
Actions	-	114 945	-	114 945	-	112 026	-	112 026
Obligations	-	59 757	-	59 757	-	72 049	-	72 049
Alternatifs	-	-	22 440	22 440	-	-	13 491	13 491
Marché monétaire	-	14 845	-	14 845	-	13 266	-	13 266
Immobilier	-	-	9 691	9 691	-	-	9 349	9 349
Infrastructure	-	-	7 157	7 157	-	-	6 828	6 828
Fonds Killam								
Fonds communs								
Actions	-	29 377	-	29 377	-	28 631	-	28 631
Obligations	-	15 152	-	15 152	-	18 268	-	18 268
Alternatifs	-	-	5 765	5 765	-	-	3 436	3 436
Marché monétaire	-	3 689	-	3 689	-	3 198	-	3 198
Immobilier	-	-	2 608	2 608	-	-	2 519	2 519
Infrastructure	-	-	2 178	2 178	-	-	2 080	2 080
	-	237 765	49 839	287 604	-	247 438	37 703	285 141
Total	740	261 375	49 839	311 954	5	247 635	37 703	285 343

Passifs financiers à leur juste valeur

(en milliers de dollars)	Cumul 30 juin 2013				Fin de l'exercice 31 mars 2013			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Découvert bancaire	-	-	-	-	1 347	-	-	1 347
Dérivés	-	-		-	97	-	-	97
Total					1 444			1 444

5. REVENUS REPORTÉS – CONTRIBUTIONS GREVÉES D'AFFECTATIONS D'ORIGINE EXTERNE

Les revenus reportés de contributions grevées d'affectations d'origine externe consistent en des revenus accumulés qui ont été reportés jusqu'à ce que les ressources aient été utilisées aux fins précisées par les dotations correspondantes. Le principal de 37 569 000 $ des dotations grevées d'affectations doit rester intact et est comptabilisé au titre de l'excédent accumulé des activités (voir la note 6).

Les gains et pertes non réalisés sur les placements de portefeuille et les dérivés sont liés à la variation de la juste valeur de ces actifs depuis l'exercice précédent.

(en milliers de dollars)	Cumul 30 juin 2013	Fin de l'exercice 31 mars 2013
Solde d'ouverture pour la période	27 721 $	23 594 $
Transfert des (aux) revenus nets de placements (note 7)		
Revenus nets de placements	36	3 696
Utilisation des fonds	(600)	(2 452)
	(564)	1 244
Transfert à autres revenus	-	(363)
Gains non-réalisés sur placements de portefeuille	697	3 551
Pertes non-réalisées sur dérivés	-	(15)
Reclassés à l'état des résultats - portefeuille	25	(250)
Reclassés à l'état des résultats - dérivés	15	(40)
Solde de fermeture pour la période	27 894 $	27 721 $

6. EXCÉDENT ACCUMULÉ

(en milliers de dollars)	Cumul 30 juin 2013		Fin de l'exercice 31 mars 2013	
Excédent accumulé des activités				
Dotation - contribution initiale		50 000 $		50 000 $
Principal de dotation - contributions grevées d'affectations d'origine externe		37 569		37 569
Réserve - excès de revenus de placements				
Solde au début de la période	123 445		118 445	
Affecté de l'excédent accumulé des activités durant la période	-		5 000	
Solde à la fin de la période		123 445		123 445
Excédent				
Solde au début de la période	26 983		25 992	
Affecté à la réserve - excès de revenus de placements durant la période	-		(5 000)	
Excédent pour la période	1 461		5 991	
Solde à la fin de la période		28 444		26 983
Total de l'excédent accumulé des activités		239 458		237 997
Gains (pertes) de réévaluation cumulés				
Solde au début de la période	8 895		(145)	
Variations de la juste valeur	1 936		9 040	
Solde à la fin de la période		10 831		8 895
Solde de l'excédent accumulé à la fin de la période		250 289 $		246 892 $

7. REVENUS NETS DE PLACEMENTS

(en milliers de dollars)	Trois mois se terminant le 30 juin 2013	2012
Gains (pertes) sur disposition de placements de portefeuille	149 $	(83) $
Transfert des revenus reportés – contributions grevées d'affectations d'origine externe (note 5)	564	868
Pertes nettes des dérivés	(300)	(226)
Revenus d'intérêts et de dividendes	700	398
Frais de gestion du portefeuille	(364)	(348)
	749 $	609 $

8. REVENUS (PERTES) NETS DE LA BANQUE D'ŒUVRES D'ART

(en milliers de dollars)	Trois mois se terminant le 30 juin 2013	2012
Revenus de location	342 $	415 $
Autres revenus	43	13
Frais administratifs	(452)	(420)
Amortissement des autres immobilisations	(4)	(7)
	(71) $	1 $

9. COMMISSION CANADIENNE POUR L'UNESCO

(en milliers de dollars)	Trois mois se terminant le 30 juin 2013	2012
Dépenses de programmes	291 $	206 $
Frais administratifs	371	311
	662 $	517 $

10. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS SANS EFFET SUR LA TRÉSORERIE

(en milliers de dollars)	Trois mois se terminant le 30 juin 2013	2012
Diminution des débiteurs	1 962 $	1 512 $
Augmentation des subventions à payer	23 749	53 053
Diminution des créditeurs et charges à payer	(1 318)	(1 109)
Diminution des revenus reportés	(3)	(81)
Variation nette	24 390 $	53 375 $

19. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Conseil est apparenté, en propriété commune, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement canadien. Le Conseil conclut des transactions avec des apparentés dans le cours normal de ses activités aux mêmes conditions que celles conclues avec toute personne et société non apparentées, et ces dernières sont évaluées à la valeur d'échange, qui correspond à la valeur de la contrepartie établie et consentie par les apparentés.